



Infos n°110

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 28 février 2009

CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA - CFTC - CGC – SOLIDAIRES

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 11 février 2009

ACTION 19 MARS

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ».

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale interprofessionnelle, les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs. Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110

- 1 -

Communiqué des fédérations de l'Éducation

Paris le 12 février 2009

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009.

Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation.

Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

De l'intersyndicale de l'enseignement professionnel

Lettre ouverte à M. X. Darcos

À Ministre de l'Éducation nationale
Le 23 février 2009

Monsieur le Ministre,

Le 13 janvier, nos organisations syndicales sollicitaient, ensemble, une rencontre avec vous-même. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, si ce n'est vos déclarations affirmant qu'aucune modification ne serait apportée à la réforme généralisant le baccalauréat professionnel en 3 ans.

Aujourd'hui, toutes les raisons qui nous conduisaient il y a un mois à demander la suspension immédiate de cette réforme sont plus que confirmées. La suppression massive de postes dans les établissements pour la rentrée 2009 est confirmée. Par exemple, dans l'académie de Strasbourg 48 postes seraient supprimés dans les LP et les EREA, dans l'académie de Rouen 67 postes, dans celle de Créteil, 170 postes... Les fermetures de sections de BEP organisent la diminution des capacités d'accueil des LP. Par exemple, dans l'académie de Rennes, 32 fermetures sèches de sections de BEP sont annoncées tandis que 75 sections de BEP sont transformées en bac pro. A Limoges, le rectorat prévoit une diminution des capacités d'accueil de 18% dans les LP. Des postes supprimés devraient être remplacés par des heures supplémentaires.

La globalisation des horaires en application des nouvelles grilles, rejetées par le CSE ne peut masquer les diminutions d'horaires d'enseignement et la suppression de dédoublements.

Nous devons donc constater que la réforme de l'enseignement professionnel a bien pour logique d'accompagner les suppressions massives de postes dans les établissements, qu'elle se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre élèves. Rien n'est prêt pour permettre aux parents et aux élèves de choisir correctement leur orientation : CAP ou baccalauréat, qui va choisir et comment ?

Les parents et les élèves, tout comme les professeurs ne cessent de dénoncer depuis plus d'un an les dangers de cette réforme.

Monsieur le Ministre, nous vous interpellons solennellement. Le refus de recevoir nos organisations syndicales n'efface pas les revendications. En refusant jusqu'à présent tout dialogue avec nos organisations et toute négociation vous prenez la lourde responsabilité de provoquer une logique de conflit.

Nos collègues sont légitimement inquiets pour leur avenir et celui de l'enseignement professionnel. La colère monte dans les établissements : les assemblées générales dans les établissements, les délégations et rassemblements dans les rectorats, les grèves se multiplient.

Nous vous demandons à nouveau de renoncer aux suppressions de postes et de sections de BEP. Nous vous demandons de retirer les décrets et arrêtés sur le bac pro 3 ans qui viennent d'être publiés et qui avaient été rejetés au CSE afin d'ouvrir de véritables négociations. L'enseignement professionnel mérite mieux.

Nos organisations restent disponibles pour vous rencontrer.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110

Modèle de motion au CA et lettres proposées par l'intersyndicale LP

MOTION CA

Le Ministère de l'Education Nationale affirme vouloir résoudre la question de l'échec scolaire. Pour cela, une nouvelle fois, la préparation de la rentrée 2009 se fait sur fond de restriction budgétaire (13500 postes au niveau national). Nous refusons cette politique de réduction continue du nombre d'adultes assurant l'enseignement, l'encadrement et la sécurité, la protection sociale et médicale des élèves : nous avons besoin d'adultes sous statut de fonctionnaires formés et non des personnes recrutées avec des contrats de plus en plus précaires.

La réforme de la voie professionnelle engagée par le Ministère n'a pour objectif ni de réduire l'échec scolaire ni de permettre une meilleure insertion des jeunes. Elle mettra à l'écart une part importante des élèves issus de la classe de troisième par suppression des classes préparant au BEP. Les élèves qui rencontrent le plus de difficultés disposeront de 25 % d'heures en moins. La possibilité de faire un cycle en 4 ans (BEP, BAC), permettant de remotiver les jeunes est maintenant supprimée. Par conséquent, le ministère va contraindre les familles à orienter leurs enfants en Bac Pro alors qu'ils n'ont pas le niveau scolaire pour atteindre cet objectif en 3 ans.

Force est de constater qu'entre le discours qui se veut rassurant du Ministère et la réalité des chiffres du rectorat, un gouffre existe. Par exemple, des classes de BEP sont fermées sans ouverture d'un Bac Pro 3 ans et les créations de section de CAP promis dans certaines académies ne se sont pas concrétisées. Le recours au partage des heures disciplinaires dans le cadre de l'autonomie des Etablissements et la multiplication d'heures supplémentaires n'est pas acceptable. Les horaires sont inférieurs à ce qui est nécessaire dans certaines disciplines ce qui place la communauté éducative devant les plus grandes difficultés.

Dans notre établissement, l'application de ces grilles se traduit par exemple par :

(en fonction des établissements)

- Deux heures de français en moins pour les classes de baccalauréat professionnel
- La fermeture de sections de BEP
- Des regroupements de section en enseignement général
- Un nombre insuffisant d'heures d'enseignement d'Art Appliqué
- Une section de CAP à 24 élèves qui ne tient pas compte des grandes difficultés scolaires de ces élèves
- Une section de Troisième DP6 sans LV2 alors que les Baccalauréats tertiaires nécessitent une seconde langue.
- Une diminution des horaires élèves
- Dans les deux ans à venir, une application des nouvelles grilles horaires (en baisse !) alors qu'il y a maintien des anciens programmes pour les anciens Baccalauréats Professionnels.
- Un partage inégal des heures réservées aux dédoublements entre Enseignement Général et Enseignement Professionnel.
- Une baisse des heures en enseignement professionnel
- Une augmentation considérable des HSA pour permettre la mise en place des horaires à effectifs réduits et de l'accompagnement personnalisé (payé en HSE) qui devait normalement apparaître en heures postes dans la DGH.

Le ministre persiste à vouloir généraliser le bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 malgré l'opposition massive des professeurs ainsi que des parents et des élèves. Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérences et d'iniquité entre els élèves.

C'est pourquoi nous disons :

- NON à la suppression du BEP (Préciser dans l'établissement)
- NON à la généralisation du bac pro 3 ans dont une des motivations principales est la suppression de postes d'enseignants
- NON aux grilles horaires globalisant les horaires publiées le 11 février 2009.

NOUS DEMANDONS : (préciser les postes et sections demandées)



Lettre proposée par l'intersyndicale de l'enseignement professionnel : CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SN-FO-LC, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

Enseignants en lycée professionnel, nous sommes inquiets sur la qualité de la formation offerte et sur le devenir professionnel des élèves qui nous sont confiés.

Après sa 3^{ème}, votre enfant souhaite entrer dans une formation en Lycée Professionnel.

Dès cette rentrée 2009, il n'y aura plus de formation au BEP. En effet, cette formation a été supprimée par décision ministérielle. Il reste actuellement 2 possibilités :

- soit le CAP en 2 ans
- soit le baccalauréat professionnel en 3 ans.

Le CAP n'a subi aucune modification : la durée et les contenus de formation sont restés les mêmes. Mais actuellement, il peut être difficile de trouver une section de CAP dans certaines spécialités. Pour obtenir cette formation votre enfant pourra être amené à poursuivre sa scolarité dans un établissement éloigné. Après le CAP, la poursuite d'étude vers le baccalauréat professionnel en 3 ans est théoriquement possible mais les conditions d'accès sont mal définies : en quelle année ? Sur quels critères ? Nous savons que très peu d'élèves ayant obtenus leurs CAP pourront aller en 2^{ème} année de BAC PRO 3 ans. Attention, certains CAP sont réservés aux élèves sortant de SEGPA, d'autres aux élèves sortant de 3^{ème}.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans remplace systématiquement le BEP, sauf pour quelques spécialités où il n'existe pas et pour lesquelles le BEP sera maintenu provisoirement (carrières sanitaires et sociales, conducteur routier, lunetterie, et dans certaines académies l'hôtellerie restauration).

Les programmes d'enseignement pour ces 3 années de formation ne sont pas tous connus. L'année dernière, il avait été dit par le ministre que le même contenu d'enseignement au baccalauréat professionnel serait conservé. Après quelques mois « d'expérimentation », il s'avère que c'est impossible. Le volume de connaissances requis pour le bac pro en 4 ans ne peut pas être acquis en 3 ans.

Le passage de la formation de 4 ans (2 ans de BEP + 2 ans de bac pro) à 3 ans se traduit par une **diminution de 500 heures de cours en enseignement professionnel et de 500 heures de cours en enseignement général**. Les horaires d'enseignement par matière ne sont pas connus et seront laissés à l'appréciation de chaque établissement. Un nouveau programme est envisagé mais n'existe pas encore. Les enseignants de votre enfant essaieront de trouver des solutions individuellement sans être certains de travailler en respectant les conditions du diplôme. Quand le nouveau programme aura été revu pour s'adapter à la réduction d'un an, le diplôme n'aura plus la même valeur que précédemment.

En fin de deuxième année, une « certification » sera proposée qui porte toujours, pour le moment, le nom de BEP mais qui ne correspondra pas au BEP actuel puisqu'il s'inscrira dans le cours du cursus de bac pro en 3 ans. L'obtention du bac pro se fera par des d'épreuves passées au cours de l'année (Contrôle en Cours de Formation) cela signifie la fin du diplôme national garant d'un même niveau pour tous les élèves. En cas d'échec au bac pro, aucune modalité n'est prévu pour pouvoir le repasser les années suivantes !

Ces baisses de niveau sont inquiétantes pour l'avenir professionnel des jeunes :

- seront-ils facilement embauchés avec moins de connaissances professionnelles et surtout moins de **pratique** professionnelle ?
- Quelle sera la reconnaissance de ce nouveau diplôme au niveau du salaire ?
- Préservent-ils leur emploi alors que leur niveau de formation moindre ne facilitera pas l'adaptation aux nouvelles techniques ?

La poursuite d'étude vers un BTS après un baccalauréat professionnel acquis en 4 ans, qui n'était déjà pas chose facile, est maintenant proposée comme une suite logique. Etant donné la baisse du niveau du baccalauréat professionnel, il faut aussi envisager de baisser le niveau du BTS, ou alors nous pouvons penser que cette proposition de poursuite d'études n'est que de la poudre aux yeux.

La formation en BEP permettait aux élèves en situation d'échec scolaire de reprendre confiance et de pouvoir poursuivre ensuite des études vers le baccalauréat technique ou technologique, le BTS voire un diplôme universitaire. La diminution de la formation d'un an ne permettra plus cet accompagnement.

Votre enfant est déjà élève en Lycée Professionnel.

S'il est en baccalauréat professionnel 3 ans, les remarques faites ci-dessus s'appliquent à sa formation.

S'il est en BEP, il passera les épreuves du BEP en juin 2010 et aura la possibilité de poursuivre en baccalauréat professionnel en 2 ans.

Nous sommes inquiets pour l'avenir professionnel de vos enfants !

Nous ne sommes pas inquiets exclusivement pour notre propre situation comme le laisse entendre les médias, bien que les milliers de suppressions de postes nous concernent, mais nous sommes inquiets pour la formation et l'avenir des élèves qui nous sont confiés. C'est pourquoi nous demandons :

- l'annulation des suppressions de postes de professeurs
- le maintien de la formation en BEP et du diplôme correspondant
- le maintien du baccalauréat professionnel en 2 ans après le BEP
- et donc la suppression de la généralisation du bac pro en 3 ans



LETTRE AUX ELUS

Madame, Monsieur XXXXX
(*Le député
ou président de groupe
ou président du conseil régional*)

Comme vous le savez, le ministre de l'Education Nationale et le ministre de l'agriculture ont entrepris depuis la rentrée 2008 une réforme de l'enseignement professionnel. Les mesures envisagées avec la généralisation du bac professionnel en 3 ans conduiront à la suppression des BEP et des BEPA.

Ces formations en deux ans permettent pourtant aux jeunes lycéens professionnels d'obtenir un premier niveau de qualification. Elles sont l'un des maillons essentiels pour leur poursuite d'études et leur réussite au niveau IV. Leur suppression pénalisera les élèves en difficulté avec un risque accru de sortie sans qualification du système éducatif. La réforme s'accompagne de la volonté d'orienter plus d'élèves vers les formations conduisant au CAP pour compenser la suppression des sections de BEP. Nous refusons que de nombreux élèves soient confinés au niveau CAP avec des possibilités réduites de poursuite d'étude en Baccalauréat professionnel. Le parcours 2 ans BEP / BEPA + 2 baccalauréat professionnel a permis à toute une tranche d'âge d'accéder à une qualification de niveau IV et facilité l'accès à l'enseignement supérieur pour un certain nombre d'entre eux.

La richesse de l'enseignement professionnel qui réside dans la diversité de ses diplômes et dans la possibilité d'adapter les parcours à tous les élèves afin de faire la réussite du plus grand nombre est mise à mal.

Nous voudrions Madame, Monsieur XXXX attirer votre attention sur les risques d'une réforme entreprise à marche forcée puisque le processus de transformation devrait être accompli à la rentrée 2009.

Nous avons pris bonne note que le rapport présenté au Sénat à l'occasion de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2009 soulignait que cette réforme « risque de se manifester, pour la plupart des élèves, par des difficultés accrues. »

Le rapport ajoutait également : Il (le retour à la réalité du terrain) suppose que la généralisation du baccalauréat professionnel fasse à tout le moins l'objet d'un moratoire, afin de permettre une mise en place pertinente de la mesure. »

Pour notre part nous réaffirmons notre opposition totale à la suppression des sections de BEP et à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans. Cette réforme ne répond pas à l'attente des jeunes et de leur famille. Sa logique s'accompagne de suppressions massives de poste dans les Lycées. Elle se met en place dans la précipitation et une grande confusion avec beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre les élèves.

Nous vous demandons, Madame, Monsieur XXXXX d'intervenir pour que cette réforme soit suspendue, pour que les postes de professeurs ne soient pas supprimés et pour que le dossier de la revalorisation de la voie professionnelle soit rouvert.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur Madame, Monsieur XXXXX de solliciter une audience pour échanger sur les points évoqués dans ce courrier.

Veillez agréer Madame, Monsieur XXXXXX l'expression de nos salutations distinguées.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110

COMMUNIQUE DE PRESSE
REPORT DES CONCOURS PLP EXTERNES

Paris, le 23 février 09

Le ministère a informé les syndicats le 18 février du report des concours externes CAPLP prévus les 19 et 20 février, et le jour même les candidat-es, du fait des événements en Guadeloupe !

Aucune excuse le jour même aux milliers de candidat-es qui se sont pressés dans les divers centres français ! Nous espérons que le ministère va envoyer une lettre d'excuse aux 17 000 candidat-es dans les 25 sections.

Quelle indemnisation le ministère compte-t-il mettre en œuvre pour tous ceux et celles qui ont eu des frais importants, en plus d'avoir pris parfois des jours de congés ? Compte-t-il rembourser tout ou partie des nuits d'hôtel et des frais de transport ?

Le SNUEP-FSU attend une réponse qui ne soit pas une fin de non recevoir comme sait si bien le faire l'Administration.

COMMUNIQUE DE PRESSE
**Un profond mécontentement
dans l'Enseignement Professionnel**

Paris, le 23 février 09

Le Ministre reste sourd au profond mécontentement des personnels de l'Enseignement professionnel, des élèves et des parents qui depuis de longs mois font savoir qu'ils refusent la politique de casse de l'enseignement professionnel avec l'application à marche forcée de la réforme de la voie professionnelle. Alors que ces enseignants attendent depuis de nombreuses années une réelle reconnaissance de leur travail et une vraie politique de soutien et de développement de l'enseignement professionnel, le ministère ne propose qu'une réforme qui lui permettra de récupérer dans les années à venir des milliers de postes dans les LP.

Du CAP au bac pro en passant par le BEP, l'enseignement professionnel a fait ses preuves et a permis une démocratisation plus grande en augmentant le nombre total des bacheliers, grâce au bac pro en 2 ans après un BEP. M. DARCOS veut nous faire croire qu'il va réduire l'échec scolaire en diminuant le nombre d'heures de formation, le nombre d'adultes formés dans les LP et en détériorant encore plus les conditions de travail des enseignants ! Un tel autisme, en plus du mépris du travail fait sur la remotivation des élèves, ne peut qu'avoir des répercussions dramatiques sur la scolarisation des jeunes. Tout ceci est en profonde contradiction avec des annonces tonitruantes de diminution du nombre de jeunes sans diplôme.

Ainsi la pétition <http://www.sauvonslesbep.org/petition/index.php> voit le nombre de signatures augmenter rapidement et montre pour les enseignants mais aussi pour les parents, les élèves et la population en général, une inquiétude sur l'avenir de l'enseignement professionnel public.

Dans les académies la dotation budgétaire arrivée fin janvier-début février a pour seul objectif des économies budgétaires avec souvent la suppression des BEP sans autre proposition de formation impliquant des fermetures sèches de sections, mais aussi avec un volume moins important d'heures de formation pour le bac pro.

Le ministre reste sourd aux demandes d'audience faites par l'Intersyndicale de l'enseignement professionnel tant au niveau national, qu'au niveau académique comme à Rouen.

Nous sommes face à une entreprise qu'on pourrait qualifier de sabotage de la voie professionnelle, cautionnée par des syndicats ne représentant plus la majorité des enseignants. Est-ce la première phase d'une démolition plus grande du service public d'Education du second degré ?

Autant de motifs d'inquiétude que nous aimerions voir levés par le ministre.



Toute l'info sur www.snuiep.com
Vous pouvez nous écrire à snuiepnat@snuiep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110

- 6 -

MÉDIATEURS DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE : ENCORE ET TOUJOURS DE LA PRÉCARITÉ

Paris, le 23 février 09

Une note ministérielle annonce la création de 5 000 « médiateurs de la réussite ». L'attribution de ces emplois de 23h par semaine, est laissée à la discrétion des rectorats, sans définition de critères d'affectation.

Comme d'habitude la réponse à un vrai problème : l'absentéisme des élèves est encore la création d'un nouveau groupe au titre ronflant avec des personnes précaires sans formation ni qualification.

Comme d'habitude, cet effet d'annonce méconnaît le travail des personnels sur la question de l'absentéisme (CPE, surveillants-AED, assistants sociaux, personnels de direction,

...) et leur demande de personnels stables, formés et en nombre suffisant bien supérieur à ces 5 000 personnes.

On voudrait nous faire croire qu'une politique réelle est à l'œuvre avec d'un côté des suppressions massives de postes de CPE, AED, AS, ... depuis plusieurs années et de l'autre la création des 5 000 précaires.

Ce n'est pas une telle politique que souhaite le SNUEP-FSU pour l'éducation nationale et nous demandons le retrait d'un tel dispositif.

Nous demandons aussi la création de postes de CPE, surveillant-es, Assistants Sociaux.

Le SNUEP-FSU appelle à signer massivement la pétition

Pour une vraie lutte contre l'absentéisme des élèves
Pour le recrutement de personnels titulaires formés et qualifiés, seule mesure porteuse de réussite dans la lutte contre l'absentéisme :

L'absentéisme scolaire hypothèque lourdement l'avenir de certains élèves, il peut rapidement mener au décrochage si rien n'est entrepris.

C'est un phénomène complexe qui prend ses racines dans un ensemble de difficultés d'ordre scolaire, social, médical ou familial ; il s'appuie souvent sur une déception douloureuse face aux apprentissages scolaires. Il concerne souvent des jeunes qui ont perdu le sens de l'école, qui n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir, qui sont en situation de souffrance. Il peut s'agir aussi de jeunes qui font des « petits boulots » pour venir en aide à leurs familles

L'absentéisme n'est pas une fatalité ; on peut, et on doit, tout faire pour y remédier.

Mais on ne peut résoudre un phénomène complexe avec des solutions simplistes présentées comme magiques. Les réponses ne peuvent être que multiformes, à partir de l'histoire singulière de chaque jeune.

Cela suppose de faire appel à de vrais professionnels. Ces professionnels existent déjà dans l'Education Nationale. Au sein d'équipes pluri-professionnelles de suivi, les CPE, les COP, les assistants de service social, les infirmiers, les médecins scolaires, les chefs d'établissements, les enseignants et notamment les professeurs principaux, les MI-SE, les assistants d'éducation s'efforcent d'éviter les décrochages, de contribuer au suivi et à la réussite, d'améliorer l'épanouissement de tous les élèves. Les Conseillers Principaux d'Education ont en outre des missions particulières : ils sont chargés du repérage et du

traitement de l'absentéisme au sein des établissements scolaires.

Tous ces professionnels jouent un rôle indispensable auprès des élèves et des familles. Il faut arrêter la destruction de ces emplois et au contraire augmenter leur nombre de manière significative.

Au lieu de cela, le ministre veut recruter, sur des emplois précaires de très courte durée, 5000 "médiateurs de réussite scolaire" non formés et non qualifiés. Ces personnels recrutés pour 6 mois renouvelables 2 fois au maximum, pour un temps partiel et payés au smic vont obligatoirement connaître une rotation importante, du fait des mauvaises conditions de rémunération qui vont leur être faites. La durée est un élément essentiel pour construire une relation efficace et empreinte de confiance avec les familles et les élèves, manifestement elle ne sera pas au rendez-vous.

Parce qu'une qualification s'acquiert, parce qu'une compétence ne se décrète pas, parce que nos élèves ont besoin de personnels formés, nous exigeons du ministre qu'il renonce à cette mesure inadaptée à une lutte efficace contre l'absentéisme, qu'il augmente le nombre de postes aux concours de recrutement de CPE dès 2009 et qu'il reprenne tous les recrutements nécessaires pour que puissent fonctionner dans les établissements des équipes de suivi complètes s'appuyant sur des personnels titulaires.

PETITION INTERSYNDICALE
SNEP, SNES, SNUEP de la FSU et SE-UNSA,
SGEN
signez et faites signer
www.snes.edu/petitions/?petition=11



Toute l'info sur www.snuiep.com
Vous pouvez nous écrire à snuiepnat@snuiep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110

COMMUNIQUE DE PRESSE du 26 février 2009
COUP DE FORCE CONTRE LE PARITARISME

Le Ministère de l'éducation Nationale a **décidé de faire fi du paritarisme**. Depuis le 23 février le Ministère, via une plate forme téléphonique privée, divulgue aux demandeurs de mutation le projet de mouvement les concernant alors que les élus du SNUEP FSU n'ont pas ces informations et que les commissions paritaires traitant de ces questions ne se réunissent qu'à partir du 18 Mars 2009.

De nombreux collègues sont **choqués** et surpris d'un tel procédé qui pour le moins manque de transparence, surtout que les résultats ne seront définitifs qu'à l'issue des commissions paritaires.

De plus, **le projet divulgué** contient **des erreurs** que les élus dépistent et ils proposent à l'administration des corrections permettant à chaque demandeur d'être rétabli dans ses droits.

Enfin les commissions paritaires améliorent le projet du Ministère.

En diffusant ses « résultats » anticipés et non vérifiés, le ministère cherche à imposer sans contrôle les affectations des personnels et à multiplier **les nominations discrétionnaires** à la tête du client.

Par leur **forte mobilisation aux élections professionnelles** de décembre, les personnels ont **confirmé leur attachement au paritarisme**. Les droits des élus dans les CAP doivent être respectés pour qu'ils puissent exercer la mission que les personnels leur ont confiée par le suffrage universel direct.

Dans l'immédiat, le SNUEP FSU est intervenu au Ministère pour condamner de tels agissements et met tout en œuvre pour qu'une riposte intersyndicale soit possible à l'ouverture des CAPN le 9 et 10 Mars 2009.

**NOS FILLES ONT ENCORE BESOIN DE NOUS
FEMINISTES EN TOUT GENRE, DEBOUT !**

Notre liberté à disposer librement de notre corps, notre droit à la contraception et à l'avortement, les lois sur la parité sont des acquis obtenus au prix de nombreuses luttes féministes. Ces acquis, que l'on pense infrangibles, sont pourtant sans cesse remis en cause par les courants réactionnaires et religieux de notre pays. Les attaques contre les droits des femmes prennent des formes diverses et variées et, selon leurs instigateurs, sont plus ou moins menaçantes pour notre émancipation et celle de nos filles. Elles sont parfois grossières et ridicules, comme tout récemment, celle émanant du supposé conseil scientifique du Vatican révélant que l'urine des femmes sous pilule contraceptive aggravait la pollution des nappes phréatiques et rendait, de fait, les hommes, stériles. Mais certaines remises en question de nos droits peuvent aussi prendre des tournures moins risibles. La dernière en date concerne le démantèlement programmé du planning familial. Notre gouvernement savait qu'il ne pouvait fermer de façon autoritaire cette institution sans s'attirer les foudres d'une grande partie de la population. En revanche, selon sa tactique habituelle, asphyxier financièrement le planning lui aurait permis, dans deux ou trois ans, de clamer que « *ce système, certes un peu archaïque, certes utile en son temps, ne fonctionne plus, les temps changent, la société change...* ». On connaît la chanson. Enrobée de cette façon, la responsabilité

de la fermeture du planning ne semblait pas lui incomber directement.

Mais ce scénario catastrophe ne devrait pas se réaliser car les mouvements féministes sont encore très actifs ! Après l'annonce d'Hortefeux révélant, la réduction de 42% du budget consacré au conseil conjugal et familial, amputant ainsi la France d'un tiers de ses 70 centres départementaux de planning familial, les féministes en tout genre se sont massivement mobilisées. Une pétition en ligne a recueilli plus de 100 000 signatures en un temps record, de nombreux articles circulent sur les listes de diffusion du web, des tracts sont distribués dans les manifestations... Toutes ces actions ont permis de remémorer à toutes et à tous que, dès 1967, l'Etat s'était engagé, au travers de la Loi Neuwirth, à ce que l'information des populations sur ces questions relève de sa responsabilité.

La mobilisation a payé : la présidente du mouvement français pour le planning familial a été reçue par Hortefeux vendredi 19 février. À l'issue de cet entretien, l'Etat a promis de poursuivre son engagement vis-à-vis du planning sur les trois ans à venir... mais restons toutes et tous vigilants, féministes en tout genre : **DEBOUT !** Nos filles ont encore besoin de nous !

Pétition en ligne www.planning.familial.org

COMMUNIQUE DE PRESSE de la FSU du 30 janvier 2009

Droits des femmes en danger

L'Etat s'attaque aux missions du Planning Familial (MFPF) en amputant de 42% le montant affecté au conseil conjugal et familial, dans le cadre des actions déconcentrées. Il remet en cause la mission d'utilité publique, pourtant explicitement confiée depuis 40 ans (titre I de la Loi Neuwirth) au Planning familial et son réseau associatif.

C'est à terme la disparition d'1/3 des associations départementales qui sont programmées. Et ce, au moment de la 3^{ème} campagne nationale contraception qui affiche la réduction des obstacles à la contraception !

Si les premières victimes sont les femmes - 450 000 femmes ont eu recours au Planning familial en 2007 - se sont aussi les adolescent-es toujours en quête d'information.

Dans les lycées et les collèges, les personnels font régulièrement intervenir le Planning familial pour tout ce qui concerne la contraception, la fécondité et la sexualité. Ces réunions contribuent à la préparation des jeunes pour construire leur sexualité, leur vie de couple et leur vie parentale.

Les lycéen-nes et les collégien-nes, tout comme les femmes, sont directement touchés par ces mesures gouvernementales et la FSU exige que le l'Etat réintègre la totalité du budget au fonctionnement des associations de planning familial.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°110